

ANNEXE IV

Tableau de correspondances d'épreuves :

CAP Vente relation clientèle (Arrêté du 10 septembre 1993)	CAP Employé de vente spécialisé Option A : Produits alimentaires(défini par le présent arrêté)	CAP Employé de vente spécialisé Option B : Produits d'équipement courant (défini par le présent arrêté)
EP1 : Travaux professionnels liés à la vente-conseil et à la connaissance des produits (Dominante A)	EP1/U1 : Pratique de la vente et des services liés	EP1/U1 : Pratique de la vente et des services liés
EP2. Travaux liés à la gestion et à la présentation marchande des produits (Dominante A)	-----	EP2B/U2B. Pratique de la gestion d'un assortiment
EP3/UT2. Épreuve juridique et économique (Dominante A+B)	EP3/U3. Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles	EP3/U3. Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles
UT1 (1)	-----	EP1+EP2
Domaine professionnel	-----	Domaine professionnel
Domaines généraux	Domaines généraux	Domaines généraux
<u>Epreuve EG1/ UT</u> Expression française	<u>Epreuve EG1/ U4</u> Expression française	<u>Epreuve EG1/ U4</u> Expression française
<u>Epreuve EG2/ UT</u> Mathématiques	<u>Epreuve EG2/ U5</u> Mathématiques	<u>Epreuve EG2/ U5</u> Mathématiques
<u>Epreuve EG3/ UT</u> Vie sociale et professionnelle	<u>Epreuve EG3/ U6</u> Vie sociale et professionnelle	<u>Epreuve EG3/ U6</u> Vie sociale et professionnelle
<u>Epreuve EG4/ UT</u> Education physique et sportive	<u>Epreuve EG4/ U7</u> Education physique et sportive	<u>Epreuve EG4/ U7</u> Education physique et sportive

(1) Les candidats ayant acquis l'UT1 sont, pendant la durée de validité de cette unité, dispensés de l'obtention des épreuves EP1 et EP2.